



Du 9 avril 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MÉDAILLES DISTRICT DE SAVOIE 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail **au District de Savoie**, avant le 28 avril 2025 **déla**i de rigueur.

Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Commission FAFA	page 4 à 5
Trésorerie	page 5
Commission Délégations	page 6
Commission FMI	pages 7 à 8
Commission Sportive	pages 9 à 12
Commission des Jeunes	pages 13 à 23
Commission Futsal	page 24

Commission des Coupes	pages 25 à 29
Commission Féminines	page 30
Commission Technique.....	pages 31 à 33
Commission des Règlements	page 34 à 35
Commission Appel Règlementaire.....	page 36
Commission des Arbitres	pages 37 à 42
Commission de Discipline	pages 43 à 45
Annexes :	page 46



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 7 AVRIL 2025

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes. LEFEVRE - TRILLAT - VINIT

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE – COHEN – GALLET– GACHET– VALENTINO – YSARD –HUNSTEDT-
DESMARIEUX – SOARES – TOGNET - JANET– FONTAINE– SPADA - SAILE - CAREGLIO

Excusés :

Mmes. LECHALARD – JULLIARD

Mrs. GUICHARD – CLEMENT





SECRETARIAT

RÉUNION du lundi 7 avril 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 31 mars 2025 au 7 avril 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE – MARTHOD SPORT - A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY - US PONTOISE

Commission des Règlements

ENT. S. DE TARENTOISE – Finales Pitch U13 : participation éducateurs suspendus

Commission d'Appel Disciplinaire :

FC DE HAUTE TARENTOISE

Commission Sportive:

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - U.S. LA RAVOIRE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (4) - F.C. DES BAUGES (2) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY(2) - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - U.S. LA MOTTE SERVOLEX(3) - FC DE HAUTE TARENTOISE(5) - AIX F.C. - U.S.C. AIGUEBELLE(2) - C.A. MAURIENNE (2) - A.S. MONT JOVET BOZEL - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD(2) – ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - J.S. CHAMBERIENNE(5) – ENT VAL D'HYERES(2) – ES LE BOURGET DU LAC – EF CHAUTAGNE – US GRIGNON - BIOLLAY FOOTBALL CLUB

Commission De Discipline:

Courrier :

F.C. BELLE ETOILE MERCURY - Mohammed ACHALHI – AS DE BARBERAZ – Commission Régional d'Appel - ENT. S. DE TARENTOISE

Rapport :

DURMAZ Tayfun - Guillaume MARTIN - FC DE HAUTE TARENTOISE - ENT. S. DE TARENTOISE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE

Commission Des Arbitres:

FOOTBALL CLUB DU CHERAN - Sofian BOUSSETTAA -Sauveur MICALIEFF (2) - Acel KHAJJOU - Michel. CHEVALLIER - ENT. S. DE TARENTOISE (2) - DURMAZ Tayfun - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - FC DE HAUTE TARENTOISE – Livio LE BOLLOCH – Cédric VITRY - ES LE BOURGET DU LAC – CHAKAI Bilel – Bilel CHAFAI – Memdy KEITA – Gilles HUNSTEDT – Jacky MESTACH – BIOLLAY FOOTBALL CLUB

Commission FFA:

Mairie de Villargondran - Mairie de St Laurent du Pont

Commission FMI:

U.S. CHARTREUSE GUIERS - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - C.A. MAURIENNE

Commission des Médailles:

C.A. YENNOIS –

Commission Ethique et Incivilité :

FC DE HAUTE TARENTOISE



COMMISSION FAFA

Lundi 7 avril 2025

FAFA - Emploi

L'outil informatique pour la saisie des dossiers FAFA Emploi est désormais ouvert. Nous venons de recevoir le cahier des charges. Il y a un quota par ligue, et donc par district (1 dossier ETP, peut-être 1,5 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour le 9 avril 2025**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2025. Un entretien avec le club devra obligatoirement être organisé. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Le cahier des charges et les documents financiers à remplir se trouvent en annexe du PV.

FAFA - Equipement

DOSSIERS RETENUS POUR 2024/2025

Après étude en Commission Départementale, les dossiers suivants ont été retenus pour cette saison 2024/2025 :

- APREMONT Stade municipal : éclairage
- ST REMY-DE-MAURIENNE Stade Henri Praz : éclairage
- VAL GELON LA ROCHETTE Gymnase de la Seytaz : éclairage
- UGINE Stade Montmain : vestiaires.
- US CHARTREUSE GUIERS : Stade Charles BOURSIER 2 - Eclairage –

Ces dossiers sont transmis aux instances supérieures pour instruction.

NOTES AU CLUB – AS LE MONTCEL

Dossier en attente de documents demandés.

A faire parvenir à la commission « terrains@savoie.fff.fr »

Avant le lundi 14 avril 2025 14h00.



TRÉSORERIE

Mercredi 9 avril 2025

NOTES AUX CLUBS

Merci de nous communiquer le nom du club qui a procédé à un virement de 71.90 € le 7 mars 2025 avec comme libellé : Participation Coupe de Savoie FUTSAL.

Merci de nous communiquer le nom du club qui a procédé à un virement de 18 € le 14 mars avec comme libellé : Règlement 2 cartons jaune championnat.

koesio
CONNECTION MAXIMALE

Vous accompagne dans
votre transformation
numérique

Retrouvez-nous dans notre
agence de Barberaz
04 79 69 87 60
[koesio.com](https://www.koesio.com)

Impression
Gestion & datas
Sécurité
Informatique
Gestion Documentaire
Communication



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Lundi 7 avril 2025

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

NOTES AUX CLUBS

Délégation du 12 avril 2025 :

Didier ANSELME sera présent comme délégué au match : AIX FC 2 contre CHAMBERY SPORT 73 en U20
Magali BERLIOZ sera présente comme délégué au match : MERCURY contre GAPS en U20





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Lundi 7 avril 2025

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. MATCH U13 NIVEAU D3 : FONCTIONNEMENT AVEC LA FMI

TROP DE CLUBS ne font pas le nécessaire :

En cas d'annulation du match vous trouverez plus loin la procédure pour match non Joué

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur l'utilisation de la tablette, Vous devez nous contacter afin de trouver une solution au Problème.

Et si pas de solution trouvée, vous devez faire un rapport d'incident FMI

[document-absence-FMI-2024-2025.pdf](#)

Comme indiqué dans commission U13, les absences de FMI non justifiées ou non recevables feront l'objet d'amendes

F.M.I. INSTALLATION DE L'APPLICATION F.M.I. PLUS DISPONIBLE SUR LE PLAY STORE

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. (PLAY STORE)

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE

FMI PROCÉDURE MATCHS NON JOUÉS

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint.

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI PROCÉDURE D'EFFACEMENT DONNÉES ET CACHE

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe.

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI.

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 7 avril 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET.

DIVERS RAPPELS AUX CLUBS

A partir du vendredi midi, pour les rencontres du weekend, toutes modifications, reports et/ou changements, quels qu'ils soient (météo, arrêtés Municipaux ou autre), le club adverse, le ou (les) officiels et au moins un membre de la commission sportive doivent être prévenu par téléphone (appel et/ou sms)

COURRIERS CLUBS

A.S MONT JOVET BOZEL : lu et noté, problème FMI reçu feuille de match papier D3B du 06 avril 2025.

U.S.C AIGUEBELLE : lu et noté, nécessaire fait rencontre D1 du 12 avril 2025

ENT VAL D'HYERES : lu et noté, nécessaire fait rencontre D1 du 12 avril 2025

A.S MONT JOVET BOZEL 2 : lu et noté, reçu appel pour informer du 2ème Forfait D5A du 06 avril 2025.

A.S BRISON : problème FMI reçu, feuille de match papier rencontre D3A du 30 mars 2025

A.S HTE COMBE : problème FMI, reçu feuille de match papier D5C du 30 mars 2025

F.C NIVOLET : reçu feuille de match papier D4A du 06 avril 2025

F.C PONT : problème FMI reçu feuille de match papier D4A du 05 avril 2025

FC HAUTE TARENTEISE : lu et noté planning du 12 avril 2025



Foot SAVOIE



PV N° 715 du 9 avril 2025

ENT.F CHAUTAGNE : lu et noté planning terrain du 13 avril 2025

Mr CHAFAI BILEL Arbitre officiel : problème FMI, rencontre D4A reçu feuille de match

NOTES AUX CLUBS

35-2 Match à huis clos

Le club visité devra régler les frais d'arbitrage, délégués, suivant les barèmes en vigueur.
Chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs, dirigeants, toutes munies d'une licence

Match retour à domicile à huis clos jusqu'à la fin de saison pour les équipes séniors D3B et D5C du F.C La ROCHETTE.

Match N° 28961441 D3B du 13 avril 2025 à 15H ,F.C LA ROCHETTE 1/ F.C ST MICHEL SP 1.

Match N°53187038 D5C du 13 avril 2025 à 11H, F.C LA ROCHETTE 2/ AS HTE COMBE 2

U.S DOMESSIN 2: Suite à votre 2ème forfait D5A du 06avril 2025, aucun appel ni message. La commission applique le règlement (Amende) une fiche navette sera effectuée pour la trésorerie.

JOURNEE FORFAIT

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53186115, D5A printemps du 6 avril 2025

COGNIN SP2/AS BOZEL2 ,2ème Forfait championnat printemps AS BOZEL2

Fiche navette suivra à la trésorerie.

Article 39-4 Règlement du District :

Match N° 53186619, D5B printemps du 6 avril 2025

ENT.F CHAUTAGNE2/US DOMESSIN2, 2ème Forfait championnat printemps US DOMESSIN2.

Fiche navette suivra à la trésorerie.

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

Commission Appel Réglementaire : en attente avant homologation

Match n°28650178 du 01 décembre 2024 D2 U.S LA RAVOIRE 1/ F.C VILLARGONDRAN 1

Evocation après match.

Match N°28655698 du 16 mars 2025 (D4B) ST PIERRE SPORT2/ FC VILLARGONDRAN 2

Evocation après match.

Décide match perdu par pénalité à VILLARGONDRAN 2, sans report de points

Résultats du match : ST PIERRE SPORT : 0 pt , 1 but

F.C VILLARGONDRAN 2 : -1pt 0 but

Reçu fiche navette le 07 avril 2025, avant Homologation



HOMOLOGATION

Article 39-4 Règlement du District :

Match Sec N°53186111, D5A printemps du 30 mars 2025 ENT. S DRUMETTAZ MOUXY 3/HFCC 2.
(Amende District)

1er Forfait championnat printemps HFCC2

Résultat :	ENT S DRUMETTAZ 3,	3 Buts,	3 Points
	HFCC 2,	0 but,	- 1 Point

Article 39-4 Règlement du District :

Match Aller N°53186599, D5B printemps du 30 mars 2025 CHAM SPORT 2 / US DOMMESSIN 2,
(Amende District)

1er Forfait championnat printemps US DOMESSIN 2.

Résultat :	CHAM SPORT 2 ,	3 Buts,	3 Points
	US DOMESSIN 2 ,	0 But,	-1 Point

Article 39-4 Règlement du District :

Match retour (D5C) le 04/05/2025 15H U.S DOMESSIN 2 / CHAM SPORT 2

Si le club du CHAM SPORT 2 se déplace au match retour le 04 mai 2025, le club US DOMESSIN 2 devra indemniser 28Kms x 2€= 56€, une fiche navette sera éditée pour créditer le compte de Cham Sport2

MATCHS REPOTES

Rencontres programmées championnat D5 A, B, C les matchs en retard se dérouleront le Weekend de Pâques.

Les clubs peuvent utiliser :

- L'article 34-1-2-1 du District de Savoie pour toutes modifications dans les délais prévus.

Match N°53186099 D5A du 16 mars 2025 COGNIN SP 2/FC MERCURY 3

Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match N° 53186098 D5A du 16 mars 2025 remis AS BOZEL 2 / FC CHALLES 3

Reprogrammé le 20 avril 2025 15H

Match Aller N°53186559 D5B du 16 mars 2025 remis AS NOVALAISIEENNE2 /US DOMESSIN 2

Reprogrammé le 20 avril 2025 15H

Match Aller N°53186612 D5B du 16 mars 2025 remis ENT VAL D'HYERES 3/ ENT CHAUTAGNE 2

Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match Aller N°53187028 D5C du 16 mars 2025 remis US GRIGNON 2/ FC LA ROCHETTE 2

Reprogrammé le 20 avril 2025 à 15H

Match N° 28655695 D4B du 09 mars 2025 à 15H VILLARGONDRAN 2/ A.S MONTAGNY1



Reprogrammé le 19 avril 2025 à 18H30

Match retour N° 28961423 D3B du 15 mars 2025 remis AS BOZEL 1/ AS CUINES 2

Reprogrammé le 19 avril 2025 à 20H

Match retour N°28961422 D3B du 16 mars 2025 remis FC BAUGES / MONTMELIAN 2

Reprogrammé le 21 avril 2025 à 15H

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE RENCONTRES

U.S.C AIGUEBELLE 1/ ENT VAL D'HYERES 1.

Match N°28650449 retour D1 se jouera le 12 avril 2025 à 20H, avec accord des deux clubs (stade Roger Maillet à St PIERRE BELLEVILLE)

Match N°28780930 D1 du 12 avril 2025 à 20H HAUTE TARENTEISE 1/ COGNIN SP 1

(Stade Jean Claude Rocca-PN-T3-E6) à la PLAGNE TARENTEISE

Match N°28650217 D2 du 13 avril 2025 se jouera à 12H 45 (stade LEVEL) J.S. CHAMBERY 2/ MAURIENNE 2 avec accord des deux clubs.

Match N° 28655703 D4B du 13 avril 2025 F.C VILLARGONDRAN 2/ AS HTE COMBE 1

Demande de modification effectuée sur FOOTCLUBS se jouera à 12H45 accord des deux clubs.

Match N° 28655702 D4B du 13 avril 2025 maintenu à 15H U.S.C AIGUEBELLE 2/ U.O.A 2 (stade Roger Maillet St PIERRE BELLEVILLE).

Match N°53186118 D5A AS MONT JOVET BOZEL2 / U.S GRAND MONT LA BATHIE 2

Demande de modification effectuée sur FOOTCLUBS aucune réponse du club adverse, hors délais, maintenu le 13 avril 2025 à 15H.

Match N°53186117 D5A du 13 avril 2025 F.C AIX 3/ COGNIN 2

Demande de modification effectuée sur FOOTCLUBS aucune réponse du club adverse, hors délais, maintenu le 13 avril 2025 à 15H (stade GARIBALDI-SY-T4)

Match N° 53187039 D5C du 13 avril 2025 UO ALBERTVILLE 3/FC ST MICHEL 2

Demande de modification effectuée sur FOOTCLUBS aucune réponse du club Adverse, hors délais maintenu le 13 avril 2025





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 7 avril 2025

COURRIER REÇU

Reçu : Modification de terrain
Modification d'horaire

ES-TARENDAISE
FC AIX les BAINS

lu et noté

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

MATCHS du 12 avril 2025 :

Match N° 28860644 FC-AIX LES BAINS / CHAMBERY SPORT 73 à 15H30 à GARIBALDI

Match N° 28860646 FC MERCURY / GAPS à 16 h 30

Match N° 28860647 ES-TARENDAISE / FC ST-BALDOPH à 15H au stade Emmanuel FRENO à AIGUEBLANCHE

Match N° 28860643 AS-UGINE / UO- ALBERTVILLE à 17 H 00

EXEMPT : JS-CHAMBERY

INFORMATIONS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00.

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 7 avril 2025

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB [avec accord des deux clubs concernés.](#)

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

Lieux et horaires des matchs

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI
Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY
Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE
Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL
LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET
UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

Modifications du Week End

N° 53190866 CHARTREUSE 1- AIX se jouera à 15H30 à SAINT LAURENT DU PONT
N° 53190867 LA RAVOIRE- LA MOTTE SERVOLEX se jouera à 15H30 à LA RAVOIRE
N° 53190191 CHAUTAGNE- CA MAURIENNE se jouera à 15H00 à CHINDRIEUX
N° 53190193 NIVOLET- YENNE se jouera à 15H00 à SAINT ALBAN (barillettes)
N° 53190495 GJ LA SAVOYARDE 2- BOZEL se jouera à 16H30 à MONTMELIAN
N° 5390535 CHARTREUSE 2- BARBERAZ se jouera à 13H30 à SAINT LAURENT DU PONT
N° 53190833 LA MOTTE SERVOLEX 2- SAINT PIERRE se jouera à 15H30 stade Raoul VILLOT 2 à LA MOTTE SERVOLEX



CHANGEMENT DE DATE

N°53190833 JS CHAMBERIENNE-MERCURY 2 se jouera le 19 avril à 15H00 STADE LEVEL

Modifications suite aux finales de coupe à MERCURY

LES MATCHS DE MERCURY SERONT PROGRAMMES AINSI

LE 3 MAI 2025

N° 53190835 MERCURY 2- LA MOTTE SERVOLEX se jouera à MERCURY (match inversé)

LE 31 MAI 2025

N° 53190891 GJ LA SAVOYARDE – MERCURY1 se jouera à MONTMELIAN

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 7avril 2025

COURRIERS REÇUS DES CLUBS

PLANNING DES CLUBS ET LIEU DES RENCONTRES :

HTE. TARENTOISE. / J.S. CHAMBERIENNE. / BIOLLAY F.C. / U.S. GRIGNON.

MATCHS PROGRAMMES AU 13 AVRIL 2025

LIEU DES RENCONTRES.

D.2.(Journée 07 du 18 MAI 2025).

Match N°.53266578. A.S. BARBERAZ 1 / HTE. COMBE 1. S match est décalé

Et avancé au : Samedi 19 avril 2025 À 10H00.

D.3. POULE A.

Match N°. 53272148. HTE. TARENTOISE 2 / F.C. DU NIVOLET 3 Se joue à BOURG ST. MAURICE.

Match N°.53272149. C.A. YENNOIS 1 / F.C. MERCURY 2. Se joue À 13H00.

D.3. POULE B.

Match N°.53237616. U.S. CHARTREUSE G. 2 / JS CHAMBERIENNE 1. Ce match est inversé il se joue au stade LEVEL à 10H00.

D.3. POULE C.

Match N°.53237723. AIX F.C 3 / A.S. BOZEL 1. Ce match se joue le samedi 12 avril à AIX LES BAINS Stade JACQUES FORESTIER 2. PN. À 15H30.

Match N°.53237724. E.S. TARENTOISE 1 / G.J LA SAVOYAÈDE 2. Ce match est reporté.

Accord des deux Clubs pour jouer le samedi 07 juin 2025.



Reçu feuilles de matchs

DRUMETTAZ / YENNE / AIX / CHAMBOTTE / LA MOTTE S

RAPPEL

**Note aux clubs qui ont des matchs remis la commission vous donne une date butoir :
Ceux-ci doivent être joués avant le 28 avril 2025.**

D.2.

Match B°. 53266550. U.O.A. 1 / C.A. MAURIENNE 1. Attente d'une date en accord des deux Clubs.

Match non joué suite à un Bug informatique.

Match N°. 53266548. C.A. MAURIENNE 1 / BAUGES F.C. 1. Ce match avec l'accord des deux Clubs : Est reporté au 01/05/2025. À 15H00.

D.3. POULE B.

Match N°. 53237610. CHAMBERY SPORT 73 1 / J.S. CHAMBERIENNE 1. Se joue à une date ultérieure (accord entre les deux clubs ou sur une journée Match remis).

D.3. POULE C.

Match N°. 53237717. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / E.S. TARENTEISE 1.

Ce match est reporté à une date ultérieure avec accord des 2 clubs.

D.3. POULE D.

Match N°. 5327064. F.C. ST. BALDOPH 1 / CHAMBERY SPORT 73 2. Ce match est reporté à une date ultérieure (Accord entre les deux clubs ou sur une journée match remis).

COURRIER

HTE. TARENTEISE / BIOLLAY F.C. / U.S. GRIGNON. / BASSE MAURIENNE. La commission a pris note de vos courriers.

U15 A HUIT

Plateau N°.1 du 13/04. **CHAUTAGNE CULOZ** : F.C. SUD LAC / BIOLLAY F.C.

Plateau N°.2 du 13/04. **U.O.A** : E.S. TARENTEISE / GAPS.

Plateau N°.3 du 13/04. **U.S. LA RAVOIRE** : F.C HYE.TARENTEISE / A.S. UGINE.





Réunion du lundi 7 avril 2025

INFO CLUBS

- Nous vous rappelons que les championnats de la phase de printemps se dérouleront sur 8 journées du **15 MARS au 24 MAI 2025**. Toutes les journées de championnat programmées au-delà du 24 mai ne se joueront pas.
- • Nous vous rappelons qu'en cas d'envoi en retard de vos feuilles de match après l'heure légale du lundi vous risquez d'être amendé.
- • Malgré les amendes les feuilles de match de la 2^{ème} journée des clubs de l'E.S.T. 2, ENT. BASSE MAURIENNE 2 et 3 et l'U.S. CHARTREUSE GUIE 3, ne nous sont toujours pas parvenus, nous sommes dans l'attente de leurs retours.
 - **DEPUIS LA JOURNÉE 2 DU 22/03/2025 TOUTE FMI MANQUANTES.**
 - **LES CLUBS EN INFRACTION SE VERRONT AMENDER DE 35€.**
- Les matchs des équipes F.C. HAUTE TARENTOISE contre GAPS 1 de D1 poule A, U.S. CHARTREUSE 2 contre C.S.F. 4, et U.S. LA MOTTE SERVOLEX 4 contre DOMESSIN 2 D2 poule B ont été concernés par la coupe PITCH. Ils sont à reprogrammer à une date en entente entre clubs, un mail leur sera envoyé.

REPORT DE MATCH

*Sauf accord entre les clubs pour les samedis 26/04 ou 03/05
ou sur un mercredi après-midi.*

• **Report des matchs du 15/03/25 pour cause de coupe PITCH Féminine entre :**

- F.C. AIX 2 contre GAPS 1 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**
- CHAMBERY SAVOIE FOOT 4 contre VAL D'HYERES 2 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**
- CŒUR DE SAVOIE contre LA MOTTE SERVOLEX 5 **le samedi 19/04/25 à 13h30.**

• **Report suite intempérie du week-end 15/03/25 :**

• **D1 poule A**

- F.C. CHAMBOTTE contre GJ LA SAVOYARDE **le samedi 19/04/25 à 13h30.**



• D1 poule C

- CHAMBERY SPORT 73 contre ST PIERRE SPORT le samedi 19/03/25 à 13h30.
- ENT. VAL D'HYERES contre F.C. ST MICHEL SPORT le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D2 poule A

- GAPS 2 contre AIX 3 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- U.S. DOMESSIN contre F.C. CHAMBOTTE 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D2 poule B

- U.S. DOMESSIN 2 contre ENT. DRULETTAZ MOUXY 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- U.S. CHARTREUSE GUIE 2 contre U.S. LA MOTTE SERVOLEX 4 le samedi 19/04/25 à 13h30.
- F.C. BAUGES contre CHAMBERY SPORT 2 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D3 poule A

- GAPS 3 contre AIX 4 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D3 poule B

- U.S. CHARTREUSE GUIE 3 contre F.C. ST BALDOPH le samedi 19/04/25 à 13h30.
- F.C. CHAMBOTTE 3 contre CHAMBERY SPORT 3 le samedi 19/04/25 à 13h30.

-

- • **Report des matchs du 05/04/25 pour cause de coupe PITCH entre :**

• D1 poule A

- CHAMBERY. SAVOIE. FOOT. 2 contre AIX F.C. 1 le samedi 19/04/25 à 13h30.

• D1 poule C

- F.C. BELLE ETOILE MERCURY contre ENTENTE BASSE MAURIENNE le samedi 19/04/25 à 13h30.

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES.

- Modification de rencontres. Sont à effectuer en priorité sur FOOTCLUB, pour une meilleure visibilité et homologation.
- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur FOOTCLUB.

MODIFICATION HORAIRE

• DIVISION 1

- AIX F.C.2 contre LA RAVOIRE 2 à 12h Stade GARIBALDI.
- U.S. CHARTREUSE GUIE contre C.S.F. 3 à 13H Stade Charles BOURSIER
- AIX F.C. contre U.S. GRIGNON à 12H Stade GARIBALDI.
- F.C. NIVOLET 2 contre F.C. CHAMBOTTE à 12H45 stade des BARILLETES

• DIVISION 2

- C.S. BELLEY 4 contre ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY 2 à 12H15



Foot SAVOIE



PV N° 715 du 9 avril 2025

• **DIVISION 3**

- C.S. BELLEY 5 contre ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY 3 à 12H15
- US LA RAVOIRE 4 contre AIX F.C à 13H30 Stade GARIBALDI **suite INVERSION.**
- F.C. NIVOLET 5 contre F.C. CHAMBOTTE 3 à 12H45 Stade des BARILLETES.
- U.S. GRIGNON 3 contre E.S. TARENTEISE 2 reporter au 26/04/25 en accord entre les deux clubs.

REÇU FEUILLE DE MATCH

- Pour la 4^{ème} journée du 05/04/25 nous avons reçu la feuille des rencontres de :
 - CHAMBERY SPORT 73 CŒURS DE SAVOIE
- Nous n'avons pas reçu les feuilles de match des clubs suivantes :
 - BASSE MAURIENNE 3 ST PIERRE SPORT 3
 - UGINE 2

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

- N'oubliez pas le tuto qui suit, peut vous aider, faites-le tourner.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbYO>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour l'ensemble de la catégorie U13
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00**

FEUILLES DE MATCH

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le dimanche soir avant 20h00.

[Vous pouvez les envoyer par mail au District](#)



U11 Fabien FONTAINE

7 avril 2025

JS CHAMBERY : absence lors du plateau du 12/4

COEUR DE SAVOIE FOOTBALL : forfait – impossibilité d'accueillir le plateau du 12/4

Journée du 12/4 : ATTENTION des modifications ont été faites jusqu'au mercredi 9 avril suite à l'absence de plusieurs équipes.

IMPORTANT : Lors d'un plateau à 8 équipes :

- les rotations se font par niveau et non pas un terrain par niveau car sinon une équipe joue à 10h puis pas avant 11h30.

Donc la marche à suivre est la suivante :

10h : rotation D2

10h30 : rotation D3

11h : rotation D2

11h30 : rotation D3

- Pour les 2èmes matchs, il y a 2 solutions :

soit j'ai laissé des consignes dans la rubrique COMMENTAIRES sur le FAL via footclub, soit c'est gagnant contre gagnant et perdant contre perdant des 1^{ers} matchs ou si match nul, les rapports de force pendant le match. Les séances de tirs au but sont à proscrire.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J2 du 22 mars 2025

D2/D3

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)

- ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 (feuille d'effectif)

DERNIER DÉLAI : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 14 avril 2025 sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J3 du 29 mars 2025

D1 et D3

- ENT. VAL D HYERES 1 et 3 (feuille de critérium)

D2/D3

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)

- FC LA ROCHETTE 1 et 2 (feuille d'effectif et feuille de critérium)

- ENTENTE BASSE MAURIENNE 2 ET 3 (feuille d'effectif)

- AIX FC 6 (feuille d'effectif)

- ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 (feuille d'effectif)

- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 et 2 (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 14 avril 2025 sous peine d'amende de 35 euros.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rappel F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35€**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>

HOMOLOGATION DES TOURNOIS DU FOOTBALL ANIMATION

- US CHARTREUSE GUIERS :

La Commission donne son accord pour l'organisation de votre rassemblement du 1^{er} mai 2025, sous réserve que l'organisation soit fidèle au règlement reçu.



Lundi 7 avril 2025

ATTENTION DES CHANGEMENTS SUR CES QUATRES PLATEAUX CE SAMEDI 12 AVRIL 2025.

SITE 2	N1	N2
FC BAUGES	0	2
ES LE BOURGET DU LAC	0	1
EF CHAUTAGNE	0	1
CA YENNE	0	2
TOTAL	0	6



SITE 10	N1	N2
US LA RAVOIRE	2	2
FC LA ROCHETTE	2	2
GAPS ASB/USP	2	1
AIX LES BAINS	0	1
TOTAL	6	6

SITE 11	N1	N2
UO ALBERTVILLE	1	2
CAM	1	1
USC AIGUEBELLE	1	1
FC MERCURY	2	1
TOTAL	5	5

SITE 13	N1	N2
US GRIGNON	1	2
MARTHOD SP	1	1
AS UGINE	2	0
AS HTE COMBE SAVOIE	1	1
USGM LA BÂTHIE	1	1
TOTAL	6	5

Le calendrier des 4 premières journées est en ligne, sur le F.A.L. depuis début mars.

La version PDF vous a été transmise pour une meilleure lisibilité sur le printemps.

Si vous constatez des anomalies entre ce document et ce qui est enregistré dans le FAL, merci de vous rapprocher de Philippe SALVATORE (district@savoie.fff.fr)

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour rappel, quand un club n'est engagé que sur un seul niveau de pratique (D1 ou D2), il se peut qu'il accueille des équipes de l'autre niveau.

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : district@savoie.fff.fr



U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 9 avril 2025

Les calendriers U6 et U7 sont disponibles via le F.A.L., depuis fin février.

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- **RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)**
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau** :



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 7 avril 2025

CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL FUTSAL 2025 LISTE DEFINITIVE DES EQUIPES INSCRITES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

NOTE AUX CLUBS

US CHARTREUSE GUIERS et A FUTSAL K 1 :

1 rencontre remise reste à reprogrammer.

Journée 9 ASS FUTSAL K 1 contre US CHARTEUSE GUIERS

Cette rencontre sera jouée le samedi 3mai 2025 à 18H00 au gymnase de MONTMELIAN





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 7 avril 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs vainqueurs des Coupes de Savoie 2024 de prévoir le retour du trophée aux district dès que possible et dans un état de propreté correct.

ORGANISATION FINALE DES COUPES

Les membres du comité Directeur et de la commission des Coupes ont validé ce lundi 27 janvier 2025 les clubs organisateurs des finales 2024-2025

U13 PIGNIER, SERALINI

U11 CREDIT AGRICOLE

Le jeudi 29 mai 2025 (ascension) à la Motte Servolex

SENIORS FEMININ, MASCULIN

Le samedi 31 mai 2025 à Mercury

U15 A8, U15, U17, U20

Le samedi 7 juin 2025 à l'Es Tarentaise



TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 15h00

UO ALBERTVILLE 1	vs	CHAMBOTTE 2
CAM 1	vs	CHAMBERY SPORT 73 1
AS HTE COMBE 1	vs	AIGUEBELLE 1
MONTMELIAN AF 1	vs	VAL D'HYERES 1

RAFFIN

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 15h00

CA YENNE 2	vs	FCHT 2
US CHARTREUSE GUIERS 2	vs	AF MONTMELIAN 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	LA RAVOIRE US 2
ENT DRUMETTAZ MOUXY 3	vs	FC CHAMBOTTE 3

FEMININES A 8

1/4 de finale le dimanche 20 avril 2025 à 10h00

Toute modification de rencontre devra être faite via Footclub avec accord des deux clubs

ST REMY 1	vs	ENT CHAUTAGNE 1
ENT PONT/BOURDE	vs	ENT APCR/LE BOURGET
CŒUR DE SAVOIE 1	vs	FCHT
US DOMESSIN 1	vs	YENNE



Foot SAVOIE



PV N° 715 du 9 avril 2025

FEMININES U18 A 11

Rencontre le samedi 19 avril 2025

Rencontres de 40' par équipe, pas de prolongation, TAB direct (5 tirs)

1 arbitre officiel pour les 3 matchs

Règlement des rencontres :

Le règlement des Coupes jeunes s'appliquera

Organisation :

14H30 : A contre B

15H30 : C contre le perdant du match A vs B

16H30 : C contre le gagnant du match A vs B

A CHAMBOTTE

A	CHAMBOTTE
B	AIX FC
C	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2

A LA ROCHETTE

LA ROCHETTE	A
GAPS	B
LA MOTTE SERVOLEX	C

4 points : victoire

2 points : victoire aux TAB après match nul dans le temps réglementaire

1 point : défaite aux TAB après match nul dans le temps réglementaire

0 point : défaite

Règlement pour le classement :

A égalité de point entre 3 équipes

1 - Goal avérage générale

2 - Meilleure attaque

3 - Nb de carton reçu

4 - Tirage au sort

Le premier de chaque triangulaire se retrouvent en finale le 31 mai 2025

U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025 à 16h30

U.O. ALBERTVILLE	vs	AIX FC 2
FC ST BALDOPH	vs	ES TARENTOISE
JS CHAMBERY	vs	AS UGINE
FC B.E MERCURY	vs	GAPS



Foot SAVOIE



PV N° 715 du 9 avril 2025

U17 TRONCY

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 15h00

ST BALDOPH FC	vs	AIX FC
LA RAVOIRE ou CHARTREUSE	vs	FCHT

U15 PILLET

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 10h00

FC NIVOLET 2	vs	AIX FC 2
US LA MOTTE SERVOLEX	vs	GAPS 2

TRANSMISSION FMI

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

U13 PITCH

Félicitations aux clubs de

LA MOTTE SERVOLEX et le CHAMBERY SAVOIE FOOT

pour leur victoire au festival U13 Pitch et qualifiés pour la phase régionale à FEURS le samedi 3 mai 2025

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00

2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00

2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 3 mai à 10h00

2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL



**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.**

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT FAL (football animation & loisir)

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



**Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au plutôt le mercredi suivant celui-ci.
Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.**

**Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA**





FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 7 avril 2025

COURRIER REÇU

Reçu : Match remis US ST-REMY 1 / ENT F CHAUTAGNE // USC AIGUEBELLE 1 / HAUTE-TARENTEISE 2 –
Ces matchs sont reprogrammés AU 27 Avril 25

CHAMPIONNAT

MATCHS DU 13 avril 25 :

Match N° 29203797 ST-REMY UN SP / ENT PONT-BOURBRE 1 se jouera à 10H00

Match N° 29203798 CA - YENNOIS / FC-HAUTE TARENTEISE 2 se jouera à 10H00

Match N° 29203799 US-DOMESSIN 1 / CŒUR de SAVOIE 1 se jouera à 10H00

Match N° 29203801 USC-AIGUEBELLE 1 / ENT- APCR ESB 1 se jouera à 10H00

EXEMPT : ENT F-CHAUTAGNE

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 9 avril 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 14

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON - Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

Paul DA SILVA DIAS - Gabriel VELEZ (AS HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Manon ROIGNAU - Dylan ROIGNAU - Raphaël GELLON (ES TARENTEISE)

Jonathan POULIE (CA YENNE)

Arnaud GAILLARD (US GRIGNON)

Antoine GAZZA (FC NIVOLET)

Mohamed AKROUT (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Henri ENGOULOU – Nour Eddine AZAZ (FC BOURGOIN JALLIEU)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 4 mars 2025.

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : ~~samedi 12 avril 2025~~

Lieu : à définir

Coût : 60 €

FORMATION REPORTÉE (date communiquée dès que possible)

Inscriptions reçues : 4

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Morgane PELLEGRIN - Baptiste DELAMARRE (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Bertrand LECONTE

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 25 mars 2025.

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 16

Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ – Damien BURLET (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE – Eléa BRIOT (AIX FC)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)

Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)

Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)

Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)

Cyril GERMAIN (FC CHAMBOTTE)

Candidats non prioritaires car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

Damien MAUREL (JONQUILLE S REIGNIER 74)



CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Aymeric LATHUILE (ES TARENTOISE)

Sébastien PUIPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Romain LESUR (AIX FC)

El AMIAR (ES SEYNOD 74)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 8 avril 2025.

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 6

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

El AMIAR (ES SEYNOD 74)

Erwan GUIAVARC'H - Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)

Jacques BOUJON (THONON EVIAN 74)

David FAVRE LORRAINE (US SEMNOZ VIEUGY 74)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

El AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)

Yoann DECOURT (ES BOULIEU LES ANNONAY 07)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 7 avril 2025

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82
Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76
M. Jean Marc GUICHARD

Présents : Patrick JANET, René SAILÉ
Excusé : Jean Marc GUICHARD.

RÉSERVE D'AVANT MATCH

Dossier N° 23 :

Match numéro 28654032 AS BRISON - LA RAVOIRE 2 SENIORS D3 POULE A DU 30/03/2025.

RÉCLAMATION APRES MATCH

Dossier N° 22 :

Match numéro 28860637 ES TARENDAISE - UO ALBERTVILLE U20 du 29/03/2025.

COURRIER

Dossier N° 21 :

Courrier du club de l'ES TARENDAISE.

DÉCISIONS

Dossier N° 22 :

Match numéro 28860637 ES TARENDAISE - UO ALBERTVILLE U20 du 29/03/2025,

Réclamation du club de l'UO ALBERTVILLE concernant la participation de plus de 2 joueurs mutation hors période à cette rencontre.



Réclamation recevable.

Après étude du dossier.

Sachant que les joueurs suivants sont mutations hors-période

- CHARRIER Thomas numéro de licence 2547264253
- YILDIRIM Eren numéro de licence 2546668713
- ERDOGAN Yusuf numéro de licence 2547956897
- HIDA Bilal numéro de licence 2547474604

Le club de l'ES TARENTEISE est en infraction avec l'article 12 alinéa 1 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements décide :

- **Match perdu à ES TARENTEISE :**

Le résultat du match :

UOA :	1 but,	0 pt
ES TARENTEISE :	0 but,	(-1pt)

- **Remboursement des frais d'appui 30 € par l'ES TARENTEISE**
- **Transmet à la Commission compétente pour homologation**

Dossier N° 23 :

Match numéro 28654032 AS BRISON SAINT INNOCENT - LA RAVOIRE 2 SENIORS D3 POULE A DU 30/03/2025.

Réclamation du club de l'US LA RAVOIRE 2 concernant la participation de joueurs mutation à cette rencontre.

Attendu que l'équipe de l'AS BRISON SAINT INNOCENT en infraction vis à vis du statut de l'arbitrage (seconde année, PV N°678 du 26 juin 2024) n'est autorisé qu'à présenter 2 joueurs mutation.

Attendu qu'il s'avère qu'un seul joueur ayant participé au match a une licence mutation.

Le club de l'AS BRISON est en conformité vis-à-vis de l'article 12 alinéa 1 et 2 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- **Rejette la réclamation comme non fondée**
- **Confirme le résultat du match**

Le résultat du match :

AS BRISON SAINT INNOCENT :	3 buts,	3 pts
LA RAVOIRE 2 :	2 buts,	0 pt

- **Transmet à la Commission compétente pour homologation.**



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du 7 avril 2025

Présents : Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Jacky GACHET, André TOGNET.

DÉCISION

Objet :

DOSSIER N° 6 : Appel du Club de l'US LA RAVOIRE contre la décision des règlements parue dans le PV n° 701 du 18 décembre 2024 concernant le Match n°28650178 – SENIORS D2 – US LA RAVOIRE 1 – FC VILLARGONDRAN 1 – du 01/12/2024.

La décision paraîtra dans le prochain PV.

**Le Président,
Fabien FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du 7 avril 2025

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Bilel CHAFAI (MERCURY), fiche de frais de match, déplacement du 05/04/2025. Et demande de remboursement (convocation à la commission de discipline du 31/03/2025)

-M. Nauram ANLI (BARBERAZ), la CDA est en attente de votre fiche de frais de match du 05/04/2025

-M. Tayfun DURMAZ (indépendant), signale l'absence de son collègue ASS 2 sur le match du 05/04/2025, du 05/04/2025

-M. Mendy KEITA (TARENTOISE), signale son indisponibilité le 12/04/2025

Réponse CDA : Vous devez mettre vos indisponibilités sur votre compte FFF et non par envoi de mail.

-M. Mathis COUX (LA MOTTE SERVOLEX), annonce son arrêt définitif de la fonction « Arbitre » en date du 06/04/2025

-M. Cédric VITRY (PONTOISE), complément de dossier arbitre pour cette saison 2024/2025

-M. Livio LE BOLLOC'H (HAUTE TARENTOISE), complément de dossier arbitre pour cette saison 2024/2025

CDA : Note au club du FC HAUTE TARENTOISE, il vous faut faire impérativement la demande de licence de votre arbitre M. Livio LE BOLLOC'H, à ce jour non faite.

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Sauveur MICALLEF accompagnement de M. Jonathan GINIAUX (ST PIERRE SPORTS), du 29/03/25

-M. Sauveur MICALLEF accompagnement de M. Dylan LEMAIRE (HAUTE COMBE SAVOIE), du 30/03/25

-M. Acel KHAJJOU accompagnement de M. Ali KHAJJOU (DRUMETTAZ), du 30/03/25

-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M. Johnny MULLER (SUD LAC), du 30/03/25

-M. Michel CHEVALLIER accompagnement de M. Sofian BOUSSETTA (APREMONT) du 02/04/25

CDA : absence de l'arbitre

-M. Jean Pierre BUTEL contrôle de M. Ismael AL BARHAOUI (LA RAVOIRE) du 05/04/2025

-M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Mendy KEITA (TARENTOISE), du 05/04/2025

-M. Gilles HUNSTEDT contrôle de M. Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), du 06/04/2025

-M. Jacky MESTACH contrôle de M. Damien BOUCHER (MONTMELAN), du 15/03/2025

-M. Jacky MESTACH contrôle de M. Habib NEFFATI (LAISSAUD), du 06/04/2025

CDA : absence de l'arbitre

-M. Gérard SOTO accompagnement de M. Enzo CHATEL (VILLARGONDRAN), du 06/04/2025



Mail, Courrier Club:

-GAPS : Demande avoir un arbitre officiel sur rencontre du 12 Avril 2025 (Match 30007882 : GAPS / CROLLES) championnat de l'ISERE D2 à 8

Réponse CDA : ce sera selon les possibilités

-GAPS : Demande avoir un arbitre officiel sur rencontre : LA MOTTE SERVOLEX / GAPS, n° match : 53299199 Coupe de l'ISERE, ½ FINALE.

Réponse CDA : ce sera selon les possibilités

-LE BOURGET LE LAC : signale l'absence de l'arbitre désigné sur la rencontre de D3 du 06/04/2025, ST MICHEL DE MAURIENNE / LA BOURGET LE LAC

-TARENTAISE : Donne la raison de l'absence à une désignation de son arbitre M. Mendy KEITA (arbitre stagiaire)

-MERCURY : signale l'absence de l'arbitre désigné sur la rencontre de D5 du 06/04/2025, MERCURY / AIX LES BAINS III

-BIOLLAY FOOTBALL : Signale incident sur le comportement de l'arbitre désigné sur match en U15 du 06/04/2025 (Propos qui n'engage que le club du BIOLLAY)

Réponse CDA : nous demanderons l'avis de l'arbitre sur les propos dénoncés, de plus votre demande de ne plus avoir cet arbitre, n'est pour nous CDA, pas du tout fondé.

Si à chaque match ou les équipes ne sont pas réceptives aux décisions de l'arbitrage, il n'y aurait plus guère d'arbitre de désigner.

-BASSE MAURIENNE: Signale l'absence de l'arbitre sur le match de U15 du 06/04/2025. Avec un rapport d'incident sur le déroulement du match qui s'est fini par un match arrêté.

(Propos qui n'engage que le club du BIOLLAY)

-TARENTAISE : demande de révocation d'arbitres.

Réponse : comme toute demande la CDA enregistre votre courrier et reste seule juge du bien-fondé de votre demande.

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

- RAS

DIRECTIVES ARBITRALES

RAPPEL DIRECTIVES

Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

BIJOUX, Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES :

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur le site internet de la ligue rubrique « Compétitions » restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.



FRAIS de DESIGNATIONS :

En raison de nombreuses incohérences sur les frais kilométriques demandés et mentionnés par les arbitres (entre autre dépassement de kms et frais) peut être pour le paiement de l'autoroute. Ceci est inadmissible
Les frais que les clubs devront payés sont mentionnés via foot club.

Les arbitres qui seraient en faute, se verront sanctionnés et devront rembourser les dépassements de frais.

DESIGNATIONS :

En raison de problèmes informatiques, si votre désignation disparaît au cours du week-end concerné uniquement, vous devez contacter votre désignateur pour vérification ou le club qui vous reçoit. **Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter les désignateurs :**

Mrs Alphonse LOMBARD, Tél : 06 12 59 37 49 et/ou M. Daniel DESMARIEUX, Tél : 06 75 93 17 52

RAPPEL DIRECTIVES : Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

BIJOUX Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

DIRECTIVES DE M. Pascal PARENT (Président de la Ligue AURA de FOOTBALL)

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LIGUE du 30/11/2024

✓ Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité : Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la Laura Foot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAuRAFoot en cas d'atteinte au principe de neutralité,

Applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale).

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrée par les officiels depuis le début de la période hivernale,

il propose d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire.

Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur. Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.



Mesdames, Messieurs les responsables 'Réfèrent Arbitre' des clubs.
Vous trouverez ci-joint la liste des arbitres indisponible sur les week-ends

Week-End du 12 / 13 avril 2025.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club appartenance</i>	<i>motif Indisponibilité</i>
SOLTYSIAK	JEROME	AIGUEBELLE	PROFESSIONNELLE
PERROUSE	JEAN-FRANCOIS	DOMESSIN	ARRET /ANNEE SABATIQUE
BOUCHER	DAMIEN	MONTMELIAN	CONVENANCE PERSONNELLE
BRIENNE	THIERRY	NOVALAISE	PROFESSIONNELLE
FOUCAUD	ALEXANDRE	H/TARENATAISE	PROFESSIONNELLE
LEFEBVRE	REMI	HAUTE COMBE	PERSONNELLE
HALADJHAN	EMERIC	J S C	SCOLAIRE
MOUNIB	ABDEL HALIM	HAUT DE CHAMBERY	CONVENANCE PERSONNELLE
FOUAZI	YOUSSEF	J S C	PROFESSIONNELLE
COUX	MATHIS	LA MOTTE SERVOLEX	ARRET /ANNEE SABATIQUE
CORVERA	VANESA	HAUTE TARENATAISE	PROFESSIONNELLE
RAPHAEL	BRIAN	CUINES	PROFESSIONNELLE
MISSON	BENOIT	BOZEL	CONGES
CHATEL	ENZO	VILLARGONDRAN	CONVENANCE PERSONNELLE
EXCOFFIER	FABIEN	U O A	PERSONNELLE
FATNI	KHALIL	U O A	PROFESSIONNELLE/SCOLAIRE
HAMADI	ISMAEL	CHARTREUSE GUIERS	CONVENANCE PERSONNELLE
ROUX GARCIA	NILS	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
MARTINET	YOHAN	LA ROCHETTE	CONVENANCE PERSONNELLE

Samedi 12 avril 2025.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club appartenance</i>	<i>motif Indisponibilité</i>
ALIX CHOSSAT	JEREMY	INDEPENDANT	CONVENANCE PERSONNELLE
BEKSAS	AISSA	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
ACARER	ENGIN	YENNE	CONVENANCE PERSONNELLE
MOREL	PAUL	HAUTE TARENATAISE	CONVENANCE PERSONNELLE
ROUX GARCIA	NILS	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
KOCA	TOLGAHAN	INDEPENDANT	CONVENANCE PERSONNELLE
LAMBERLIN	YAN	LA CHAMBOTTE	CONGES
AYDOGHAN	EMIR EFE	TARENATAISE	PROFESSIONNELLE/SCOLAIRE
BENKEMOUCHE	HAMZA	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
AL BAHRAOUI	ISMAEL	LA RAVOIRE	CONVENANCE PERSONNELLE
AIT KHOUYA	ILYES	LA NIVOLET	CONVENANCE PERSONNELLE
YLDIRIM	ESAT	C S F	PROFESSIONNELLE
PAROLINI	ANGELO	ST BALDOPH	PERSONNELLE
VAREILLE	JULIEN	LA MOTTE SERVOLEX	PROFESSIONNELLE
TAYLAN	BARIS	C S F	PROFESSIONNELLE
DELHOMME	REMI	MERCURY	PROFESSIONNELLE
AYDOGAN	EMIR FEE	TARENATAISE	PROFESSIONNELLE
AMIL	MOHAMMED	U O A	PROFESSIONNELLE

Dimanche 13 AVRIL 2025.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club appartenance</i>	<i>motif Indisponibilité</i>
SMAILI	MOHAMED	PONTOISE	CONVENANCE PERSONNELLE
MARTIN	GUILLAUME	FC H/TARENATAISE	PROFESSIONNELLE
VANDURME	NATHAN	C A M	AUTRE MISSION
DUMANDAG	HAMZA	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
LECORNE	CEDRIC	CUINES	PROFESSIONNELLE
VERDOYA	ROBIN	LA CHAMBOTTE	PROFESSIONNELLE
GROS	ANTONY	INDEPENDANT	CONVENANCE PERSONNELLE
DONNEAUD	GREGOIRE	C S F	CONVENANCE PERSONNELLE
PAINDAVOINE	MATEO	PONTOISE	CONVENANCE PERSONNELLE
LEMAIRE	DYLAN	HAUTE COMBE	CONVENANCE PERSONNELLE



NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

DMA 2025/2026



Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du **1^{er} avril** pour la saison suivante.

La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.

Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

La Commission Régionale Médicale.

EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

**Les arbitres de Football officiels seront formés
Aux gestes qui sauvent**



Ainsi, Le District de Football de SAVOIE organisera la formation des arbitres, dans le respect des [dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure](#), une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

A l'issue de la sensibilisation, les arbitres seront en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Il existe une exception à l'obligation de cette sensibilisation

La possession par un arbitre d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge.

Les arbitres sont invités à fournir une attestation qui valide cette qualification aux "premiers secours"



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 7 avril 2025

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.



IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Complément - Commission de Discipline du 31 mars 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
31/03/2025	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTOISE	08/03/2025	7 Matchs Fermes dont Auto	09/03/2025
31/03/2025	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTOISE	08/03/2025	5 MF dont Auto	09/03/2025
31/03/2025	D1	Entraîneur	FC DE HAUTE TARENTOISE	09/03/2025	4 mois fermes dont Auto	10/03/2025
31/03/2025	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	08/03/2025	5 MF dont Auto	09/03/2025
31/03/2025	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	08/03/2025	6 Mois fermes dont Auto	09/03/2025
31/03/2025	Cadets U17 D2	Joueur	U.S. DOMESSIN	22/03/2025	Auto suffisant	23/03/2025
31/03/2025	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	23/03/2025	4 MF dont Auto	24/03/2025
31/03/2025	Cadets U17 D1	Autres	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	22/03/2025	Auto suffisant	24/03/2025



Commission de Discipline du 7 avril 2025 – Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
07/04/2025	D5	Joueur	A.S. LA BRIDOIRE	30/03/2025	Auto suffisant	01/04/2025
07/04/2025	D3	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	30/03/2025	3 MF dont Auto	01/04/2025
07/04/2025	Cadets U17 D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	29/03/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	14/04/2025
07/04/2025	D4	Joueur	C.A. YENNOIS	30/03/2025	2 MF dont Auto	01/04/2025
07/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	29/03/2025	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	30/03/2025
07/04/2025	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	30/03/2025	Auto + 1 match avec sursis	01/04/2025
07/04/2025	Cadets U17 D3	Joueur	ENT. VAL D HYERES	29/03/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	14/04/2025
07/04/2025	D3	Joueur	F.C. DES BAUGES	30/03/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	14/04/2025
07/04/2025	Minimes U15 D2	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	30/03/2025	Auto suffisant	01/04/2025
07/04/2025	D3	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	30/03/2025	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	01/04/2025
07/04/2025	D3	Joueur	F.C. ST MICHEL SP.	30/03/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/04/2025
07/04/2025	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	30/03/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/04/2025
07/04/2025	D1	Joueur	MONTMELIAN A.	30/03/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	14/04/2025
07/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	29/03/2025	2 MF dont Auto	30/03/2025
07/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	29/03/2025	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	30/03/2025
07/04/2025	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	30/03/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/04/2025
07/04/2025	D4	Dirigeant	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	30/03/2025	Auto suffisant	01/04/2025
07/04/2025	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	30/03/2025	Auto suffisant	01/04/2025
07/04/2025	D3	Joueur	U.S. MODANE	30/03/2025	2 MF dont Auto	01/04/2025
07/04/2025	D4	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	29/03/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/04/2025

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- **FAFA EMPLOI :-**
 - Cahier des charges
 - Documents financiers à remplir : Compte de résultats 2023-2024 et Budget prévisionnel
Plan de trésorerie 2025-2026
 - Tutoriel « Création d'un dossier FAFA Emploi
- Affiche PSA conf Sport
- Exemple dossier médical 2025 / 2026
- Demande de médailles DISTRICT DE SAVOIE

